

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 7 :****BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET
PRINCIPAL****Séance ordinaire du 29 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 26****Absent : 0****Excusés : 9**

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :**Secrétaire :** Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

DOSSIER N° 7 : BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2019 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2019 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2019.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2018		1 369 160,78
Opérations Réelles de l'exercice 2019	27 574 807,78	28 361 647,00
Opérations d'ordre 2019	2 766 000,00	610 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 340 807,78	30 340 807,78
Résultat reporté 2018	718 850,77	
Opérations Réelles de l'exercice 2019	10 870 990,00	10 673 060,24
Reports et restes à réaliser	1 578 598,47	339 379,00
Opérations d'ordre 2019	610 000,00	2 766 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	13 778 439,24	13 778 439,24

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le débat d'orientations budgétaires 2018 en date du 11 décembre 2018,

VU la commission des finances en date du 22 janvier 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

1 ABSTENTION (M. MARCERON)

4 voix CONTRE (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN, M. ALVAREZ)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2019 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,


Patrick BOBET